

# ARTISTE PLASTICIEN : DÉCLARER SES REVENUS ET GÉRER SON ADMINISTRATION

Le 09 avril 2015

PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN CAS DE PRISE EN CHARGE AVANT LE 13 MARS 2015

## INFOS PRATIQUES

> De 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00  
> A la malterie, 42 rue Kuhlmann, 59000 Lille  
> Coût de la formation : 220€ HT + 44€ (TVA 20%) = 264 TTC

### INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS:

**Marion Tanguy - 03 20 47 81 72 -  
formation@filage.fr**

FILAGE - 135 rue Pierre Legrand, Lille (59) - N° de  
déclaration d'activité : 31.59.05993.59 - Siret 449 038  
330 000 30 - APE : 9001Z

## PUBLIC:

Artistes plasticiens

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION :

Cette formation a pour objectif d'expliquer à des artistes plasticiens qui sont engagés dans une démarche de professionnalisation, les diverses déclarations de revenus en tant qu'artiste indépendant et la tenue d'une comptabilité en frais réels.

## CONTENU

Statut social des artistes plasticiens : rappel des champs d'application de la Maison des artistes  
La facturation  
La comptabilité en frais réels  
La déclaration d'impôts 2042, 2042 C et 2035  
la déclaration de revenus auprès de la Maison des Artistes

## PAR GRÉGORY JÉRÔME:

Grégory Jérôme vit à Strasbourg. Il est titulaire d'un DEA en sciences sociales et diplômé de Sciences Po Paris - SPEAP programme d'expérimentation en arts et politique (dirigé par Bruno Latour). Pendant plus d'une dizaine d'années il a dirigé un service d'études et d'accompagnement au sein d'une agence conseil aux entreprises culturelles. Aujourd'hui, il mène différents travaux de recherches et d'études où se mêlent sciences sociales, droit, art et urbanisme, notamment à Leipzig en Allemagne. Il intervient par ailleurs en tant que chargé de cours auprès de différentes universités (IEP et Université de Strasbourg), et de formateur (CIPAC, écoles supérieures d'art en France) et collabore avec de nombreuses structures dans le champ de l'art contemporain, de l'illustration et des arts graphiques.

## PRISE EN CHARGE:

Si vous êtes artiste, une prise en charge est possible à condition : d'être affilié à l'Agessa ou à la Maison des Artistes, ou d'être assujetti et justifier d'un montant de recettes cumulées de 9000 euros minimum sur les trois dernières années.

Si vous êtes à la recherche d'un emploi, votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation.

la malterie

